



Ville de Castelnaudary

Direction Aménagement Foncier
Urbanisme

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière : 3 Domaine et Patrimoine
Sous matière : 3.3 Locations

OBJET : Palais de Justice – convention
de mise à disposition de locaux au profit
de l'association Bridge Club de
Castelnaudary

Décision N° 2025-104

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-239 du 24 novembre 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment l'Alinéa n° 5,

VU la convention du 2 mai 2003, complétée par les avenants des 19 mars 2009, 24 avril 2010, 5 avril 2011, 12 mars 2012, 21 mars 2013, 22 mars 2016, 8 mars 2019 et 1^{er} avril 2022 concernant la mise à disposition des locaux situés au Palais de Justice « 5 Square Victor Hugo » à Castelnaudary au profit de l'association Bridge Club de Castelnaudary.

VU que cette convention arrive à terme le 31 mars 2025,

Considérant l'utilité pour la Commune de reconduire cette mise à disposition des locaux au profit de l'association Bridge Club de Castelnaudary.

DECIDE :

ARTICLE 1 : de signer une nouvelle convention de mise à disposition de locaux avec l'association Bridge Club de Castelnaudary, à compter du 1^{er} avril 2025.

ARTICLE 2 : la mise à disposition est consentie pour une durée de trois ans, aux conditions définies dans la convention et, notamment, une participation financière annuelle symbolique d'un montant de 10.00 Euros.

ARTICLE 3 : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Castelnaudary, le 25 mars 2025,

Le Maire,




Patrick MAUGARD

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le **02 AVR. 2025**

ID : 011-211100763-20250325-DEC2025104DAFU-CC

